

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

- **Décret du 05/03/2008**
- **Surface** : 104 ha

LOCALISATION

Département(s) :

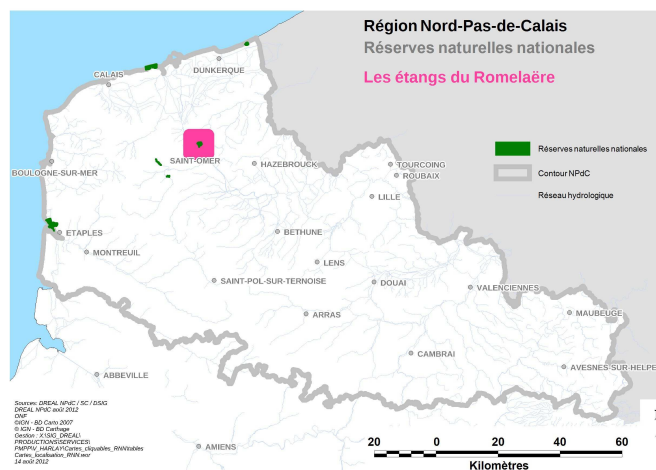
- Nord
- Pas-de-Calais

Commune(s) :

- Nieurllet (59)
- Saint-Omer (62)

Propriétaire : Département du Pas-de-Calais

Gestionnaire : Syndicat mixte EDEN 62



INTERET DU SITE

- **Description** :

La réserve naturelle nationale « Les étangs du Romelaëre » est située au cœur du marais audomarois. Le paysage se compose d'une mosaïque d'habitats morcelés par un important réseau hydraulique. Les principaux habitats naturels sont les suivants : des prairies humides, des étangs, des mares, des fossés, des tourbières, des bois tourbeux, des roselières et des mégaphorbiaies (ensembles de grandes plantes de zones humides).

Les grands plans d'eau sont issus de l'extraction de la tourbe commencée au Moyen Âge et abandonnée à la fin du dix-neuvième siècle. Les premiers aménagements hydrauliques ont été réalisés entre le neuvième et le onzième siècle par des moines. Depuis le douzième siècle, le creusement de canaux navigables favorise l'écoulement des eaux et le trafic vers la mer. Depuis la fin du quinzième siècle, le marais a été progressivement aménagé par défrichement et drainage des terres. Les grands travaux de poldérisation et de mise en valeur agricole pour le maraîchage se sont achevés au dix-neuvième siècle.

Il s'agit de la plus grande zone humide préservée dans le Nord-Pas-de-Calais, d'intérêt national et international. La flore aquatique y est exceptionnelle et l'avifaune, riche en espèces menacées au niveau national et international.

Au sein de la réserve, l'accueil du public est favorisé par des aménagements, accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

- **Milieux naturels concernés** : prairies humides, plans d'eau, tourbières boisées, roselières, mégaphorbiaies



- **Espèces remarquables :**

- **Flore¹**

- **Champignons** : 91 espèces
 - **Mousses** : 13 espèces
 - **Lichens** : 20 espèces
 - **Plantes supérieures** : 249 espèces
 - **Lentilles d'eau**
 - Lentille d'eau *Lemna trisulca*
 - Spirodèle à plusieurs racines *Spirodela polyrhiza*
 - **Herbiers à nénuphars**
 - Utriculaire vulgaire *Utricularia vulgaris* (plante carnivore, qui capture de petits invertébrés, voire des petits poissons)
 - Morène (ou petit nénuphar) *Hydrocharis morsus-ranae*
 - Aloès d'eau *Stratiotes aloides*
 - Potamot luisant *Potamogeton lucentis*
 - **Roselières et mégaphorbiaies:**
 - Grande douve *Ranunculus lingua*
 - Gesse des marais *Lathyrus palustris*
 - Lysimaque commune *Lysimachietum vulgaris*
 - Pigamon jaune *Thalictrum flavum*
 - Scirpe des forêts *Scirpus sylvaticus*

- **Faune**

- **Invertébrés**

- **Mollusques** : 46 espèces
 - Vertigo des moulins *Vertigo moulinsiana*, mondialement menacé
 - Planorbe naine *Anisus vorticulus*
 - **Arachnides** : 86 espèces
 - **Insectes**
 - Odonates (libellules) : 18 espèces
 - Lépidoptères (papillons) : 90 espèces
 - Coléoptères (scarabées, coccinelles...) : 98 espèces
 - Orthoptères (criquets, sauterelles) : 8 espèces
 - Homoptères (cigales, pucerons, cochenilles) : 23 espèces

- **Vertébrés**

- **Poissons** : 17 espèces
 - Chabot commun *Cottus gobio*
 - Anguille *Anguilla anguilla*
 - Brochet *Esox Lucius*
 - Bouvière *Rhodeus sericeus*
 - **Amphibiens** : 8 espèces
 - Triton crêté *Triturus cristatus*
 - Triton ponctué *Triturus vulgaris*
 - Triton palmé *Triturus Helveticus*

1 Source : Dossier de classement en Réserve Naturelle de la Réserve Naturelle Volontaire du Romelaère - Février 2003 - Bureau d'études ALFA - PNR des Caps et Marais d'Opale

- Grenouille rousse *Rana temporaria*
- **Reptiles** : 3 espèces
 - Couleuvre à collier *Natrix natrix*
 - Lézard des murailles *Podarcis muralis*
 - Tortue de Floride *Chrysemys picta* Cette espèce n'est pas locale !
- **Mammifères** : 38 espèces
 - Chauves-souris : 11 espèces (pour 22 espèces en région)
 - Rongeurs : 14 espèces
- **Oiseaux** : 190 espèces (37% de l'avifaune française), dont 91 espèces nicheuses (33% de l'avifaune française, 55% de l'avifaune régionale)

Le Romelaère est un site majeur pour la nidification de certaines espèces d'oiseaux menacées sur le plan régional ou national. Il sert de relais au centre de la région pour un grand nombre d'oiseaux migrateurs.

- Grand cormoran *Phalacrocorax carbo*
- Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
- Martin pêcheur *Alcedo atthis*
- **Ardéidés** (hérons, aigrettes)
 - Blongios nain *Ixobrychus minutus*, emblématique de la réserve
 - Grande Aigrette *Ardea alba*
 - Aigrette garzette *Egretta garzetta*
 - Butor étoilé *Botaurus stellaris*
- **Passereaux paludicoles** (vivant sur les bords des marais)
 - Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
 - Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*
 - Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*
 - Locustelle lusciniôïde *Locustella luscinioides*
- **Anatidés** (oies, cygnes, canards)
 - Sarcelle d'été *Anas querquedula*
 - Canard chipeau *Anas strepera*
 - Canard souchet *Anas clypeata*
 - Fuligule morillon *Aythya fuligula*



Étang du Romelaère © ALFA



Triton crêté © T. Cheyrezy

- **Autres statuts liés au patrimoine naturel :**

- **ZNIEFF**

[ZNIEFF type 1 Étangs et marais du Romelaère N° régional : 023-01](#)

[ZNIEFF type 2 Complexe écologique du marais audomarois et de ses versants N° régional : 023](#)

- **Natura 2000**

[Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000 Directive Habitats FR3100495 - Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants](#)

[Zone de protection spéciale Natura 2000 FR3112003](#)

- Le marais est inscrit à la **convention de Ramsar**, relative aux zones humides d'importance internationale
- Le Marais audomarois a été labellisé **Réserve de biosphère** par le programme « Man and Biosphere » de l'UNESCO.
- **Site inscrit** [Site inscrit n° 62 SI 15 - Marais Audomarois et étangs du Romelaere \(Clairmarais et St Omer\)](#)

Pour en savoir plus : [Outils juridiques de préservation des espaces naturels et paysagers du marais audomarois](#)

GESTION

- **Activités réglementées :**

par décret :

[Décret n°2008-220 du 5 mars 2008 portant création de la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaère](#)

- **Gestionnaire** : [Syndicat Mixte EDEN 62](#)

[Convention de gestion de la RNN Romelaère du 17 avril 2012](#)

- **Conseil consultatif :**

[Arrêté préfectoral de composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale du 12 décembre 2012](#)

- **Conseil scientifique** : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

[Arrêté préfectoral de désignation du conseil scientifique de la réserve naturelle nationale du 18 mars 2009](#)

Contact : DREAL NPDC, secrétariat du CSRPN

- **Plan de gestion :**

Le premier plan de gestion de la réserve est en cours de rédaction, avec une validation prévue en 2014. Il s'articule avec les documents d'objectifs des sites Natura 2000 qui ont été validés en avril 2013.

Actuellement, la gestion est menée sur la base des enjeux identifiés dans le dossier réalisé par Alfa en 2003.

Les principaux objectifs de gestion de la réserve sont :

- Conserver et favoriser les différents types d'habitats de la réserve sensibles à l'atterrissement et à l'embroussaillage, en entretenant le marais par pâturage, fauche et curage des mares et fossés ;
- Conserver et favoriser les espèces d'intérêt patrimonial (faune et flore) ;
- Améliorer les connaissances ;
- Sensibiliser la population à la protection de la réserve.